



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC et charges d'enseignement

Question écrite n° 75680

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les demandes exprimées par le Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC (SNUipp) sur le dossier d'amélioration du déroulement de carrière des PEGC et CE d'EPS. Le SNUipp rappelle que des discussions se sont déroulées officiellement entre les organisations syndicales représentatives de ces corps et le ministère de l'éducation nationale avec pour objectif de parvenir à un relevé de conclusions. Le SNUipp souligne que, nonobstant quelques réserves qui auraient pu être émises, chaque organisation a répondu favorablement aux propositions faites officiellement par le ministère. Or il semblerait que malgré les engagements pris, le dossier concernant le repyramidage des corps des PEGC et CE d'EPS, ainsi que l'avancement en classe exceptionnelle soit bloqué. Certains personnels n'ayant jamais bénéficié de mesures de revalorisation, le SNUipp demande que soient respectés les engagements pris en 1993. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75680

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2161